

Séance du 11 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie sous la présidence de M. Jean-Paul COQUILLE, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. : Martine Letourneur, Mickaël Feuvrier, Nicolas Padois, Anne Molard,

Absentes Excusées : Mmes Solène Loyer, Ingrid Caté.

Absents : Mme et MM Marion Marie, Christophe Krakus, Patrice Coutelle.

Madame Caté a donné pouvoir à Monsieur Coquille.

Madame Loyer a donné pouvoir à Monsieur Feuvrier.

Mme Letourneur a été nommée secrétaire.

Monsieur Emmanuel Dhuamel, Vice-Président de LBN Communauté, en charge du tourisme, assiste à la réunion.

2022-02-d1

Avis sur le projet d'écho-domaine de cabanes au Moulin de l'Abbaye

Mr le Maire présente à l'assemblée les éléments exposés par les représentants de la société COUCOO lors des réunions auxquelles participaient des représentants du Conseil Départemental, de Sarthe Tourisme, de LBN Communauté, de l'Association Charnie Environnement et le gérant du GFR Lande Ronde.

La société dénommée COUCOO, spécialisée dans l'habitat touristique de type cabane basé sur un modèle d'éco-tourisme, propose des prestations para-hôtelières et des services premium (eau chaude, électricité, conciergerie, bains nordiques, massages, petits déjeuners ...)

Cette société exploite cinq sites sur le territoire national. Elle souhaite développer un nouveau projet sur le territoire de la commune de Chemiré-en-Charnie au lieudit le Moulin de l'Abbaye avec la création de 25 à 30 cabanes

Pour ce faire, elle s'est portée acquéreur des éléments suivants :

- L'étang du moulin de l'abbaye
- Les parcelles qui le bordent au Sud et à l'Est
- Les bâtiments existants du Moulin de l'Abbaye

Le projet prévoit également l'aménagement d'un parking clients à l'accueil du site. Il sera accessible par la voie communale 105 au départ de la route départementale 4.

Afin de réaliser un itinéraire de liaison entre le lieudit Etival et le bourg de Chemiré, la société COUCOO autorisera la traversée du site par un chemin piéton et/ou vélo ouvert au public.

Les rives de l'étang, les ruines existantes et les zones boisées constituent un écrin idéal pour implanter les cabanes tout en les isolant les unes des autres et en préservant au maximum les arbres présents. Ce projet se veut être en harmonie avec la nature et au calme afin d'offrir aux clients un lieu de villégiature en immersion totale en pleine nature.

Le droit des sols dépendant de la commune, il convient que le conseil municipal de Chemiré-en-Charnie se prononce favorablement pour que le Président de LBN communauté propose au conseil communautaire de l'autoriser à engager une procédure de déclaration de projet pour modifier le zonage de l'espace retenu par la société COUCOO.

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le conseil municipal par 7 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre, émet un avis favorable au projet présenté, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et procéder aux formalités émanant de cette réunion.

2022-02-d2

Commission d'action sociale

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de la nouvelle composition de la commission d'action sociale :

Les membres de la commission d'action sociale sont :

Jean-Paul Coquille, Ingrid Caté et Anne Molard.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h30